

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Prises par délégation du Conseil Communautaire
de la Communauté de Commune du Castelrenaudais
(Article L-5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2020)

Date de la convocation :
Le 26 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Séance du 4 mai 2021

Le quatre mai deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni sous la présidence de Brigitte DUPUIS, Présidente.

Étaient présents en qualité de membres à voix délibérative :

Brigitte DUPUIS, Présidente.

Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Fabien HOUZÉ, Sylvie GANNE, Vice-Présidents.

Jean-Claude BAGLAN, Jocelyne PETAY, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, Jérémie DANTON, Chantal GONAZALEZ-BOURGES,

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut valablement délibérer.

Étaient absents excusés :

Alain DROUET donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Marc LEPRINCE, Jocelyne DEFEINGS, Véronique BERGER, Caroline DOARÉ, Béatrice VERWAERDE.

Était présent à voix non délibératoire :

Benoît POUTEAU

Monsieur Patrice POTTIER a été désigné à l'unanimité par le Bureau communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

BC 2021-006

Objet : Zone d'activités Porte de Touraine -Marché de maîtrise d'œuvre

Le marché est un marché de maîtrise d'œuvre organisé par la Communauté de communes du Castelrenaudais pour l'aménagement de la ZAC « Porte de Touraine » à Autrèche. La mission confiée à la maîtrise d'œuvre sera une mission de base (EP ; AVP ; PRO ; ACT ; VISA ; DET ; AOR.) Le coût global de l'opération est estimé à 1 350 000 € HT (valeur de janvier 2021).

Le marché a été lancée selon le mode de procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique. 3 offres ont été reçues dans les délais, soit le 26 mars 2021.

À l'issue de l'analyse des offres, un classement a été effectué par le pouvoir adjudicateur selon l'offre économiquement la plus avantageuse par une décision motivée en fonction des critères et des sous-critères de jugement des offres pondérés définis ci-après :

Valeur technique appréciée au regard du mémoire justificatif fourni et notée sur 60 %

- Méthodologie : 30%
- Composition de l'équipe dédiée : 10%
- Calendrier prévisionnel de l'opération : 10%
- Références significatives : 10%

Montant des honoraires noté sur 40 %

Le critère « montant des honoraires » sera noté de la façon suivante :

Note = 40 x (Montant de l'offre la moins disante acceptable / montant de l'offre analysée).

Trois offres sont parvenues dans les délais :

- GEOPLUS,
- SUEZ CONSULTING / SAFEGE
- INFRASTRUCTURE CONCEPT.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021

Reçu en préfecture le 06/05/2021

Affiché le 06/05/2021

ID : 037-243700499-20210504-CC2021_006-DE

Berger
Levrault

Après vérifications des pièces de candidatures et d'offres, il a été demandé aux différentes entreprises par le biais de la plateforme de transmettre certains documents manquants ou d'en modifier. Les candidats GEOPLUS et SUEZ CONSULTING / SAFEGE ont répondu à la demande dans les délais soit avant le vendredi 30 avril 2021 12h (midi). Le candidat INFRASTRUCTURE CONCEPT a eu connaissance de la demande mais n'a pas répondu. Sa candidature et son offre ont été déclarées irrégulières. Ainsi, seules les offres des candidats GEOPLUS et SUEZ CONSULTING / SAFEGE ont été analysées.

L'entreprise GEOPLUS a obtenu 98 points et l'entreprise SUEZ CONSULTING / SAFEGE 100 points.

Monsieur BESNARD et Madame SÉNÉCHAL font remarquer qu'avec l'entreprise SAFEGE, il faut être vigilant dans le suivi de chantier.

Monsieur DANTON indique ne pas pouvoir participer au vote en raison de sa proximité avec l'une des entreprises.

Après avoir entendu les explications utiles et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

VOTANTS : 13	Abstention / nul : 1
Suffrages exprimés : 12	Majorité absolue : 7
POUR : 12	CONTRE : 0

Le Bureau communautaire, à la majorité des membres présents et représentés :

- **CHOISIT** l'entreprise SUEZ CONSULTING pour 84 275 € HT pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activité « Porte de Touraine », offre économiquement la plus avantageuse,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 6 mai 2021

La Présidente
Brigitte DUPUIS

